

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2021 À HUIS CLOS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le trente-et-unième jour du mois de mai deux mille vingt et un (31 mai 2021) à 14 h 00 par téléconférence, à huis clos, et que les membres et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Josée Magny, mairesse
Renald Grenier, conseiller
Pierre Bertrand, conseiller
Louis Tremblay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi

Est également présente

- Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

01. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à seize heures (14 h 00), sous la présidence de madame Josée Magny, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Valérie Bergeron, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

02. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

03. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.

01. Ouverture de l'assemblée
02. Constatation de l'avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
04. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-09 relatif à la gestion contractuelle
05. Présence à la séance
06. Période de questions
07. Clôture et levée de l'assemblée

2021-05

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire de 14 h 00, le 31 mai 2021.

ADOPTÉE

04. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-09 relatif à la gestion contractuelle

2021-05-

Monsieur Renald Grenier, conseiller, par la présente :

- **donne avis de motion**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2021-09 relatif à la gestion contractuelle.
- **dépose** le projet de Règlement 2021-09 relatif à la gestion contractuelle.

DÉPOSÉ

05. Présence à la séance

Un total de 0 citoyen a assisté à l'assemblée puisque la séance est tenue à huis clos.

06. Période de questions

Aucune question n'a été

07. Clôture et levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 14 h 04.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS

Je, Josée Magny, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Josée Magny
Mairesse
Présidente d'assemblée

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière